CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

Bruxelles, le 11 septembre 2000

11224/00

LIMITE

PUBLIC 8

TRANSPARENCE

Objet : RELEVE MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL
JUILLET 2000

Le présent document contient :

- en **Annexe I** un relevé des actes législatifs définitifs adoptés par le Conseil en juillet 2000. Ce relevé est accompagné des déclarations au procès-verbal accessibles au public (**Annexe II**). Il mentionne également les éventuels votes contraires et abstentions, ainsi que les explications de vote.

  Il est à noter que seuls les procès-verbaux relatifs à l'adoption définitive des actes législatifs font foi. Les extraits des procès verbaux en question, ainsi que les informations contenues en Annexes I et II du présent document, sont accessibles au public par Internet à partir du site «Eudor» (http://www.eudor.com ; voir rubrique «Transparence des activités législatives du Conseil»).

- en **Annexe III** un relevé des autres actes [1] adoptés par le Conseil en juillet 2000, avec mention, le cas échéant, des résultats de vote, des explications de vote et des déclarations que le Conseil a décidé de rendre publics.

---

[1] A l'exception de certains actes de portée limitée tels que décisions de procédure, nominations, décisions d'organes établis par des accords internationaux, décisions budgétaires ponctuelles, etc.

JUILLET 2000			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	**TEXTES ADOPTES**	**DECLARATIONS**	**VOTES ET EXPLICATIONS DE VOTE**
Acte législatif adopté à la suite de la 2ème lecture du Parlement européen dans le cadre de la procédure de codécision			
Directive du Parlement européen et du Conseil établissant des exigences de rendement énergétique applicables aux ballasts pour l'éclairage fluorescent (05.07.00)	Réf. doc. 10171/00		
2282ème Conseil Affaires Générales du 10 juillet 2000			
Décision du Conseil portant attribution d'une aide macrofinancière supplémentaire à la Moldavie	9028/00 + COR 1 (fi)	72/00	
Rectificatif à la décision du Parlement européen et du Conseil établissant l'Année européenne des langues 2001	9694/00 + REV 1 (sv) + REV 2 (fi) + REV 2 COR 1 (fi) PE-CONS 2623/00 + COR 1 (fr) + COR 2 (it,nl,en)		

JUILLET 2000			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	**TEXTES ADOPTES**	**DECLARATIONS**	**VOTES ET EXPLICATIONS DE VOTE**
2283ème Conseil Questions économiques et financières du 17 juillet 2000			
Décision du Conseil autorisant l'Italie à appliquer un taux différencié de droits d'accise à certaines huiles minérales utilisées à des fins spécifiques, conformément à la procédure prévue par l'article 8, paragraphe 4, de la directive 92/81/CEE	9901/00	73/00	
Directive du Parlement européen et du Conseil concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail (septième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)	PE-CONS 3629/00 + COR 1 (de,nl)		
Décision du Conseil modifiant la décision 99/311/CE du 29 avril 1999 portant adoption de la troisième phase du programme transeuropéen de coopération pour l'enseignement supérieur (TEMPUS III)(2000-2006)	9833/00		
2284ème Conseil Agriculture du 17 juillet 2000			
Règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) nº 3508/92 établissant un système intégré de gestion et de contrôle relatif à certains régimes d'aides communautaires	9261/1/00 REV 1 + REV 1 COR 1 + REV 1 COR 2 (fi)	74/00, 75/00, 76/00	Contre I

JUILLET 2000			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	**TEXTES ADOPTES**	**DECLARATIONS**	**VOTES ET EXPLICATIONS DE VOTE**
Règlements du Conseil modifiant les règlements • (CEE) n° 1766/92 portant organisation commune des marchés dans le secteur des céréales • (CE) n° 3072/95 portant organisation commune du marché du riz • (CEE) n° 845/72 prévoyant des mesures spéciales en vue de favoriser l'élevage des vers à soie • (CE) n° 2467/98 portant organisation commune des marchés dans le secteur des viandes ovine et caprine	8940/00 9841/00 8943/00 8944/00		
Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins et concernant l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine, et abrogeant le règlement (CE) n° 820/97 • Approbation des amendements en 2ème lecture du Parlement européen à la position commune du Conseil	PE-CONS 3640/00		
2285ème Conseil Budget du 20 juillet 2000			
Directive 2000/47/CE du Conseil modifiant les directives 69/169/CEE et 92/12/CEE en ce qui concerne des restrictions quantitatives temporaires sur les importations de bière en Finlande	9849/00 + COR 1 (pt)		

JUILLET 2000			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	**TEXTES ADOPTES**	**DECLARATIONS**	**VOTES ET EXPLICATIONS DE VOTE**
Règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 918/83 en ce qui concerne une dérogation temporaire pour les importations en Finlande de bière en franchise de droits	9923/00		
Règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 1225/99 portant organisation commune des marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers	10070/00	77/00	
Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2742/1999 établissant, pour 2000, les possibilités de pêche et les conditions associées pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux communautaires et, pour les navires communautaires, dans des eaux soumises à des limitations de capture	9685/00	78/00, 79/00, 80/00	
Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux véhicules hors d'usage	PE-CONS 3627/00	81/00, 82/00, 83/00	

JUILLET 2000			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	**TEXTES ADOPTES**	**DECLARATIONS**	**VOTES ET EXPLICATIONS DE VOTE**
Procédure écrite achevée le 27 juillet 2000 Règlements du Conseil • modifiant le règlement (CE) n° 1251/1999 instituant un régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables, pour y inclure le lin et le chanvre destinés à la production de fibres • portant organisation commune des marchés dans le secteur du lin et du chanvre destinés à la production de fibres	10553/00 10554/00	 84/00	 Abstention B

ANNEXE II

DECLARATION 72/00

Déclaration de la Commission

"La Commission déclare

1. qu'elle a l'intention de fixer le montant de la première tranche de l'aide à 50 % environ du montant total, qui seront décaissés après consultation du Comité économique et financier ;

2. que le montant de la seconde tranche sera fixé en temps voulu après consultation du Comité économique et financier, en tenant compte de l'évolution des besoins effectifs de financement extérieur du pays et des contributions effectives des autres donateurs bilatéraux ;

3. qu'elle informera le Parlement européen lors du décaissement de la seconde tranche."

DECLARATION 73/00

Déclaration de la délégation italienne

Ad : Article 1

"La délégation italienne déclare que la demande de dérogation qu'elle a présentée en vue du remboursement partiel des droits d'accise sur le gazole utilisé par les véhicules utilitaires n'est pas destinée à permettre une réduction du taux actuel des droits d'accise. L'objectif du remboursement projeté consiste à compenser partiellement pour les véhicules en question l'augmentation du taux de droits d'accise qui a été décidée pour le gazole."

DECLARATION 74/00

"La Commission déclare qu'après l'adoption du règlement, les demandes concernant l'instauration du SIG seront admises à un co-financement au titre du règlement 723/97."

DECLARATION 75/00

"La Commission est consciente que la mise en place du SIG peut poser certains problèmes qui risquent de ne pas être totalement résolus avant l'expiration des délais prévus. Elle se déclare prête à adopter, dans le cadre de ses obligations législatives, une approche constructive tenant compte de ces problèmes particuliers."

DECLARATION 76/00

"La Communauté est soumise à une forte pression pour ce qui concerne la saine gestion des fonds communautaires. La Commission regrette que les États membres ne soient pas disposés, dans le cadre du calendrier qu'elle a proposé, à consentir un effort plus important en vue de mettre en place le Système d'information géographique et d'assurer la compatibilité des différents systèmes."

DECLARATION 77/00

DECLARATION DU CONSEIL

"Le Conseil prend note avec satisfaction que la Commission a l'intention de modifier, selon la procédure du Comité de gestion du lait et des produits laitiers, le règlement portant modalités d'application de la mesure d'aide à la distribution de lait dans les écoles.

Dans ce cadre :

a) la Commission s'attachera à une simplification des mesures de gestion de l'aide dans l'objectif d'une meilleure efficacité et rationalisation des coûts administratifs auprès des bénéficiaires, ainsi que d'un abaissement des coûts de gestion et de contrôle ;

b) la liste des produits éligibles sera révisée afin d'une part d'élargir le champ d'application de la mesure à un ensemble de produits diversifiés, notamment par l'inclusion de produits laitiers à teneur allégée en matière grasse, tels que les laits et yaourts demi-écrémés ou écrémés.

D'autre part, les coefficients de calcul de l'aide pour les différents produits éligibles seront révisés afin de rétablir une valorisation actualisée de la matière protéique dans les produits à teneur allégée en matière grasse. A cet égard, le montant de l'aide afférent aux produits allégés sera revalorisé afin de réduire l'écart constaté avec le lait entier."

DECLARATION 78/00

"La délégation espagnole considère que la répartition entre les Etats membres des possibilités de pêche de la Communauté dans les eaux estoniennes en 2000 qui figurent dans ce règlement préjuge complètement la répartition des prochaines années; il s'agit en effet de nouvelles possibilités de pêche obtenues dans le cadre de nouveaux accords entre la Communauté et l'Estonie, auxquelles tous les États membres peuvent prétendre, comme l'a confirmé la Cour de justice des Communautés européennes dans l'arrêt qu'elle a rendu le 13 octobre 1992 dans l'affaire C-63/90, entre autres.

En outre, la délégation espagnole, compte tenu des conclusions adoptées par le Conseil le 30 octobre 1997 à propos des accords de pêche avec les pays tiers, et notamment du point 4, sous i), affirme une nouvelle fois l'importance qu'elle accorde à la souplesse qu'il convient d'appliquer dans les accords de pêche, surtout en ce qui concerne les transferts de possibilités de pêche d'un Etat membre à un autre en cas de sous-utilisation, sans préjudice du principe de la stabilité relative.

La délégation espagnole fait observer que, en dépit du temps qui s'est écoulé depuis que ces conclusions ont été adoptées par le Conseil, le présent règlement ne prévoit rien pour ce qui est de ces transferts des possibilités de pêche dans les eaux estoniennes. Or, des dispositions à cet effet seraient sans conteste nécessaires pour permettre une gestion correcte; à défaut, la pleine utilisation de possibilités de pêche accordées dans le cadre de ces accords, élément essentiel pour la sauvegarde des intérêts de l'ensemble de la Communauté, pourrait s'en trouver compromise.

La délégation espagnole répète que des propositions concrètes visant à mettre en œuvre ces conclusions du Conseil doivent être présentées rapidement."

DECLARATION 79/00

"La délégation portugaise estime que la répartition des quotas approuvés pour 2000 ne préjuge pas la répartition des quotas pour les années suivantes, puisque le quota disponible pour la Communauté dans les eaux de l'Estonie constitue de nouvelles possibilités de pêche auxquelles tous les Etats membres ont droit, comme établi par l'arrêt de la Cour de justice du 13 octobre 1992 (affaire C-63/90 et autres)."

DECLARATION 80/00

"La délégation portugaise, tenant compte des conclusions adoptées par le Conseil des ministres du 30 octobre 1997 sur la politique en matière d'accords de pêche avec les pays tiers, et notamment de ce qui est indiqué au point 4 i), troisième tiret, réaffirme l'importance qu'elle attache à la généralisation des mécanismes mis à la disposition de la Commission, qui permettent de transférer des possibilités de pêche d'un Etat membre à un autre en cas de sous-utilisation, sans préjudice du principe de la stabilité relative.

Cette délégation constate que, en dépit de l'adoption par le Conseil des conclusions susvisées, la proposition de règlement ne prévoit pas de tels mécanismes de transfert, l'absence de tels mécanismes, pourtant indispensables, selon elle, pour une bonne gestion, risquant ainsi de compromettre l'utilisation optimale des possibilités de pêche, qui constitue une condition essentielle pour la défense des intérêts communautaires dans leur ensemble.

La délégation portugaise souligne qu'il importe que soient présentées en temps utile des propositions permettant d'assurer la mise en œuvre de l'approche définie par le Conseil, dans l'attente des orientations politiques que ce dernier a l'intention d'adopter en prenant pour base l'analyse coûts/avantages que la Commission doit effectuer."

DECLARATION 81/00

Déclaration de la Commission

Ad article 5 paragraphe 1 1er tiret

"La Commission confirme que l'article 5 paragraphe 1 premier tiret autorise les États membres à utiliser les systèmes de collecte existants pour le ramassage des pièces usagées constituant des déchets et ne contraint pas ces derniers à instaurer (pour les pièces usagées constituant des déchets) des systèmes de collecte séparés assortis d'exigences financières particulières."

DECLARATION 82/00

Déclaration de la Commission

Ad article paragraphe 3 1er alinéa

"La Commission considère que la référence à l'immatriculation faite à l'article 5 paragraphe 3 premier alinéa autorise les États membres à décider si les producteurs, les vendeurs et les collecteurs doivent être enregistrés en application de la directive cadre sur les déchets ou s'ils doivent être inscrits dans un nouveau registre spécifiquement établi à cet effet."

DECLARATION 83/00

Déclaration de la Commission

Ad article 7 paragraphe 1

"La Commission déclare que l'article 7 paragraphe 1 n'introduit pas d'exigences, de mesures ou de critères supplémentaires en matière de contrôle technique."

DECLARATION 84/00

Déclaration de la délégation belge

"La délégation belge estime que le compromis "Fibres textiles - lin chanvre" envisageait l'octroi d'une aide complémentaire pour l'ensemble des opérateurs des zones I et II visées à l'annexe du projet de règlement et bénéficiant d'une aide à la transformation en fibres longues.

L'article 4, en écartant du bénéfice de l'aide complémentaire les agriculteurs qui travaillent à façon, créera une discrimination entre opérateurs."

JUILLET 2000	
AUTRES ACTES	**Votes rendus publics**
2282ème Conseil Affaires Générales du 10 juillet 2000 Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2334/97 instituant un droit antidumping définitif sur certaines importations de palettes simples, en bois, originaires de la République de Pologne Doc. 9568/00 Règlement du Conseil instituant un droit antidumping définitif sur les importations de fibres discontinues de polyesters originaires d'Australie, d'Indonésie et de Thaïlande et portant perception définitive du droit provisoire Doc. 9571/00 Règlement du Conseil instituant un droit antidumping définitif sur les importations de bicyclettes originaires de la République populaire de Chine Doc. 9653/00 Règlement du Conseil instituant un droit compensateur définitif et portant perception définitive du droit compensateur provisoire sur les importations d'éléments de fixation en acier inoxydable originaires de Malaisie et des Philippines et clôturant la procédure concernant les importations de ces produits originaires de Singapour et de Thaïlande Doc. 9574/00 Décision du Conseil et de la Commission relative à la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part Doc. 8789/00, avec, en annexe, le protocole à l'APC Doc. 7963/96 + COR 1 (fr,de,en,dk,gr) + COR 2 (it,dk,pt) + COR 3 (gr) + COR 4 (nl) + COR 5 (dk) + REV 1 (fi,sv) Décision du Conseil et de la Commission relative à la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part Doc. 8373/00, avec en annexe, le protocole à l'APC Doc. 7290/96	

JUILLET 2000	
AUTRES ACTES	**Votes rendus publics**
Décision du Conseil et de la Commission relative à la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Moldova, d'autre part Doc. 8372/00, avec en annexe, le protocole à l'APC Doc. 7291/96	
2283ème Conseil Questions économiques et financières du 17 juillet 2000	
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'assainissement et la liquidation des établissements de crédit Doc. 8733/00 + REV 1 (sv)	Contre NL
Décision du Conseil relative à la contribution communautaire au Fonds international pour le "Déblaiement du chenal du Danube" Doc. 10048/00	
2284ème Conseil Agriculture du 17 juillet 2000	
Décision du Conseil relative à la conclusion des accords sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et, d'une part, la Barbade, le Belize, la République du Congo, Fidji, la République coopérative de Guyane, la République de Côte d'Ivoire, la Jamaïque, la République du Kenya, la République de Madagascar, la République du Malawi, la République de Maurice, la République d'Ouganda, la République du Suriname, Saint-Christophe et Nevis, le Royaume de Swaziland, la République Unie de Tanzanie, la République de Trinité et Tobago, la République de Zambie ainsi que la République du Zimbabwe et, d'autre part, la République de l'Inde sur les prix garantis pour le sucre de canne pour la période de livraison 1999/2000 Doc. 9467/00	
Décision du Conseil relative à l'acceptation, par la Communauté européenne, de l'amendement au texte de l'accord portant création de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée en vue de l'établissement d'un budget autonome pour ladite organisation Doc. 5056/00	

JUILLET 2000	
AUTRES ACTES	**Votes rendus publics**
Règlement du Conseil portant modification du règlement (CE) n° 584/96 en ce qu'il institue des mesures antidumping applicables à certains accessoires de tuyauterie, en fer ou en acier, originaires de la République populaire de Chine, de Croatie et de Thaïlande Doc. 9658/00	
2285ème Conseil Budget du 20 juillet 2000	
Règlement du Conseil instituant un droit antidumping définitif sur les importations d'éthanolamines originaires des Etats-Unis d'Amérique Doc. 10113/00	
Décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord entre la Communauté et la République de Chypre établissant une coopération dans le domaine des petites et moyennes entreprises dans le cadre du troisième programme pluriannuel pour les petites et moyennes entreprises (PME) dans l'Union européenne (1997-2000) Doc. 10071/00	
Décision du Conseil mettant en œuvre la position commune 1999/691/PESC concernant le soutien aux forces démocratiques en République fédérale de Yougoslavie (RFY) Doc. 10447/00	
Position commune du Conseil suspendant, pour une période limitée, l'application de l'article 4 de la position commune 1999/318/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République fédérale de Yougoslavie et abrogeant la position commune 2000/176/PESC Doc. 10317/00	
Action commune du Conseil concernant une contribution de l'Union européenne destinée à renforcer la capacité des autorités géorgiennes à appuyer et protéger la mission d'observation de l'OSCE à la frontière entre la République de Géorgie et la République tchétchène de la Fédération de Russie Doc. 10319/00	
Position commune du Conseil concernant l'interdiction des importations de diamants bruts de la Sierra Leone Doc. 10318/00	

JUILLET 2000	
AUTRES ACTES	**Votes rendus publics**
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à l'application de bonnes pratiques cliniques dans la conduite d'essais cliniques de médicaments à usage humain Doc. 8878/00	Contre A
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 95/2/CE du Conseil concernant les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants Doc. 9662/00	Abstention F
Procédures écrites achevées le 25 juillet 2000	
Décision du Conseil concernant la signature du protocole relatif à l'extension de l'accord de coopération entre la Communauté européenne et les pays membres de l'ANASE, à la République démocratique populaire lao Doc. 10221/00	
Décision du Conseil concernant la signature du protocole relatif à l'extension de l'accord de coopération entre la Communauté européenne et les pays membres de l'ANASE, au Royaume du Cambodge Doc. 10220/00	
Procédures écrites achevées le 31 juillet 2000	
Décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la Norvège au sujet de l'extension du réseau commun de communication/interface commune des systèmes CCN/CSI dans le cadre de la convention relative à un régime de transit commun Doc. 9822/00 + COR 1 (pt) + COR 2 (es)	
Règlement du Conseil établissant certaines concessions sous forme de contingents tarifaires communautaires pour certains produits agricoles et prévoyant l'adaptation autonome et transitoire de certaines concessions agricoles prévues dans l'accord européen avec la Hongrie Doc. 10532/00	

JUILLET 2000	
AUTRES ACTES	**Votes rendus publics**
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption d'une directive du Parlement européen et du Conseil relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres en matière de fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac Doc. 9448/00 + COR 1	Abstention A, LX, E Contre D